

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 novembre 2012

**

Membres présents : Mmes BEZANÇON, BUTHOD-RUFFIER, CABANTOUS,
MM. HAPP, JUIGNÉ, PAPINAUD, THOMAS, VANRYCKEGHEM

Membres absents : Mme MASOLINI absente, Mme FERNANDES excusée, M. TAILLEMITE donne pouvoir à M. THOMAS

Secrétaire de séance : Corinne CABANTOUS

- Le conseil municipal retient le bureau d'études « Sciences Environnement », pour réactualiser l'étude de zonage d'assainissement, nécessaire à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur la base d'un devis estimatif de 2 180 € ht, et sollicite l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- Suite à une panne moteur conséquente sur le tracteur communal et considérant son ancienneté, le conseil décide de procéder à l'acquisition d'un matériel plus adapté et équipé, qui permettrait de réduire la prestation « entretien des espaces verts ». Le choix se porte sur un tracteur ISEKI équipé d'une remorque et d'un broyeur pour la somme de 13 970 € ht, assorti d'une reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 1 000 € ht.
- Le contrat d'entretien des espaces verts est reconduit auprès de l'entreprise Patrick LEMAIRE Paysage, pour l'année 2013, pour un montant estimatif de 7 738.12 € ttc, qui tient compte d'une réduction des surfaces à entretenir du fait de l'acquisition d'un tracteur communal.
- Le balayage des rues est confié à la société MANSANTI pour l'année 2013, à raison de 32.80 € ht du kilomètre balayé, moyennant un passage tous les 2 mois à partir de janvier.
- Le déneigement continuera d'être confié à M. Olivier HAERINCK, demeurant aux CLÉRIMOIS, pour pratiquer les interventions ponctuelles de déneigement sur les voies communales, à raison de 55 € ht l'heure.
- Les tarifs de redevances des ordures ménagères sont maintenus pour l'année 2013. Ils sont ainsi fixés, hors TVA :

Foyer 1 personne : 76.92 €	Résidence secondaire : 157.31 €
Foyer 2-3 personnes : 139.11 €	Entreprises : 178.03 €
Foyer 4 personnes : 178.03 €	
- Le régime indemnitaire du personnel titulaire et non titulaire de catégorie C, est arrêté pour l'année 2013.
- M. le Maire évoque le nouveau cadre juridique relatif à la participation des collectivités au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents (santé, prévoyance). Ce dossier reste à affiner pour une prochaine réunion.
- Au titre de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR), le conseil décide d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux sur la Rue de la Chatière, pour rendre constructibles les terrains qui la bordent. Le coût total estimé s'élève à la somme de 82 931.83 € ht diminuée des participations à recevoir, soit un coût ramené à 65 531.83 € ht. La superficie des terrains soumis à PVR, situés entre 60 et 80 m de part et d'autre de la voie est de 13 660 m². Le conseil fixe la part du coût de la voie et des réseaux mis à charge des propriétaires fonciers à 4.80 € le m², qui sera due lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol qui en constituent le fait générateur, ou lors de la signature de conventions que M. le Maire est autorisé à signer.
- M. le Maire est autorisé à signer les conventions de transport scolaire avec les Cars MOREAU, pour 4 sorties au Moulin à Tan à SENS, et 3 au gymnase de Saint Clément, pour un prix unitaire de 89 € ttc.
- Le conseil émet un avis favorable au versement d'une aide de 50 € destiné à financer le voyage linguistique en Allemagne de Clément CARLIN, durant l'année 2011/2012.
- Pour se consacrer davantage aux besoins de l'école du village, le conseil décide par 7 voix pour et 2 voix contre, de ne plus répondre favorablement aux demandes de participations déposées par les élèves de collège, pour financer leur voyage réalisé dans le cadre scolaire.
- Plusieurs demandes de subventions reçues d'organismes divers sont examinées. Aucune suite favorable n'est donnée.
- Suite à l'évolution financière des dossiers depuis le vote du budget primitif, diverses modifications de crédits sont votées.

- M. le Maire fait part d'une réunion d'information tenue par la mairie de Saint Clément, le 22 novembre 2012, pour créer un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), moyennant une participation communale de 2 € par habitant, financée à 55 % par la CAF.

Le RAM est un lieu d'échange entre les parents et les assistantes maternelles, avec des animations pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce service qui présente un intérêt certain pour les professionnels de la petite enfance, sera présenté aux assistantes maternelles le 18 décembre, afin de recueillir leurs attentes préalablement à toute adhésion.

Questions diverses :

- Diverses vérifications des installations communales sont nécessaires (buts de foot et chapiteau). M. le Maire est chargé de procéder à une consultation préalable.
- M. Thomas demande une révision rapide du fonctionnement et des coûts de garderies, du fait des problèmes de garderie rencontrés dans le village, qui le contraignent à recourir au service communal.
- Les rideaux de la classe maternelle seront remplacés, pour un montant de 1 650.67 € ttc
- Une barrière en bois amovible sera installée sur le chemin en continuité de la Rue du Moulin, pour la somme de 460.80 € ht
- M. le Maire propose de commander des panneaux reproduisant le plan de bourg, moyennant la somme de 276 € ht. Les élus sont invités à voir un exemplaire du même type à Villiers-Louis avant toute commande.
- Par obligation (saturation du transformateur), des travaux d'enfouissement de réseaux seront pratiqués Rue du Moulin et sur un tronçon de la Grande Rue en début d'année 2013.
- Le remplacement des lampadaires du lotissement « Les Ménardes » vient de commencer.
- Un devis a été sollicité pour l'impression du bulletin municipal (environ 500 €). Compte tenu du coût élevé, le choix d'une impression avec le copieur de la Mairie est reconduit.
- Divers « ateliers de travail » sont prévus avec la Communauté de Communes du Sénonais pour la mise en place du transfert des compétences.

FONTAINE-LA-GAILLARDE, le 25/01/2013

Le Maire, Jack JUIGNÉ :

